



COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
21 Janvier 2016

L'an 2016 le 21 Janvier à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre-Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de FLANDIN Joël, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 18/01/2016

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : M. FLANDIN Joël, Maire, Mmes : BARTHELEMY Catherine, DUGAT Marie-Christine, MIGNOT Clotilde, VERGNE Valérie, MM : BEAUGENDRE Alban, BOUCHAT Philippe, JALICON André, MATHEVON Christophe, POUX Bernard

Excusé(s) : Mme CHARDON Mireille

Secrétaire de séance : Mme VERGNE Valérie

Délibération 2016-001 : Demande de subvention FIC au Conseil Départemental

Dans le cadre de la voirie communale nécessaire sur notre commune, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention FIC pour la programmation 2016-2018 du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

* Le Fonds d'Intervention Communal (FIC) 2016-2018 >>> Taux FIC Voirie : 30% du montant HT

- Plafond des travaux subventionnés : 97 300 €

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2015 a été accordée à hauteur de 20% du montant HT du devis s'élevant à 58 664,50€.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise de travaux publics Coudert qui est détaillé comme suit pour des travaux de voirie communale :

1/ Route de Saint Pierre-Roche à Farges :	32 409.50€
2/ Moulin de Massagettes :	5 500.00€
3/ Massagettes - chemin près de l'église :	3 442.50€
4/ Champlarent - chemin de Peyrouse :	5 187.50€
5/ Ardeyrolles :	5 687.50€
6/ Accès Monsieur BRUNEL - domaine communal :	750.00€
7/ Chemin chez FERRAZ :	5 687.50€
TOTAL HT :	58 664.50€
TVA 20%	11 732.90€
TOTAL TTC :	70 397.40€

Monsieur le Maire présente un plan de financement prévisionnel des travaux de voirie de l'année 2016 comme suit pour une dépense de 58 664,50€ HT soit 70 397,40€ TTC

Subvention FIC 2015 30% du montant HT :	17 599.35€
Subvention DETR 2015 20% du montant HT :	11 732.90€
FCTVA taux 15.482% du montant TTC :	10 898.92€
Apport communal :	30 166.23€

FINANCEMENT TOTAL : 70 397.40€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement prévisionnel de l'année 2016 présenté par Monsieur le Maire comme détaillé ci-dessus pour des travaux de voirie communale,
- précise que pour les années suivantes, d'autres travaux de voirie seront prévus notamment au Léry et qu'il faudra peut-être prévoir également d'autres travaux comme la réfection de bâtiments communaux qui pourraient être subventionnables par le biais du FIC 2016-2018,
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FIC 2016-2018 auprès du Conseil Départemental,
- autorise Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

Délibération 2016-002 : Décision modificative du budget CCAS (DM N°1)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dépassement de budget de 270.59€ suite à l'organisation du repas des aînés de Saint-Pierre-Roche et précise qu'il convient de délibérer de la façon suivante :

D6232 - Fêtes et cérémonies	Augmentation de crédit + 271.00€
R7713 - Libéralités reçues	Augmentation de crédit + 271.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise la décision modificative n°1 du budget CCAS de SAINT-PIERRE-ROCHE comme détaillé ci-dessus.

Délibération 2016-003 : Renouvellement du contrat CAE DE Mr MIGNARD Raymond

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mr MIGNARD Raymond a été recruté dans le cadre d'emploi des agents en CUI-CAE à compter du 18/02/2015 pour une durée d'un an en qualité d'agent technique polyvalent pour une durée hebdomadaire de travail de 20h00.

Le contrat arrivant à échéance le 17/02/2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de travail de Mr MIGNARD Raymond dans les mêmes conditions en continuant les actions d'accompagnement professionnel et de formation.

Le taux de prise en charge fixé par l'arrêté du préfet de région est de 70%. Le Centre de Gestion de la FPT du Puy-de-Dôme a informé la Mairie qu'il ne renouvelle pas sa mission de portage de ce type de contrat, et par conséquent c'est la Mairie qui devra assurer l'établissement du renouvellement de contrat existant, par ailleurs la convention financière du 05/02/2015 conclue entre la Mairie et le Centre de Gestion de la FPT du Puy-de-Dôme prendra fin le 17/02/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de renouveler le contrat de travail de Mr MIGNARD Raymond à compter du 18/02/2016 en CUI-CAE à 20h00 hebdomadaire avec une prise en charge de l'état à hauteur de 70%,
- autorise Monsieur le Maire à établir le contrat de travail correspondant,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du renouvellement du contrat de Monsieur MIGNARD Raymond.

Délibération 2016-004 : Epf-Smaf : nouvelles adhésions

Monsieur le Maire expose :

les communes de :

- VERNEUGHEOL (PDD), par délibération du 2 septembre 2015,
- CHAMALIERES-SUR-LOIRE (Haute-Loire), par délibération du 3 septembre 2015,
- BONNEVAL (Haute-Loire), par délibération du 19 décembre 2014,
- LE BREUIL (Allier), par délibération du 1^{er} décembre 2015,
- JALIGNY SUR BESBRE (Allier), par délibération du 1^{er} décembre 2015,
- SAINT FLOUR (Cantal), par délibérations des 17 juillet 2014 et 14 décembre 2015,

la communauté de communes du :

-LIVRADOIS PORTE D'AUVERGNE (PDD), composée des communes de Grandrif, Marsac en Livradois, Saint Just et Saint Martin des Olmes, membres de l'Établissement, par délibération en date du 26 novembre 2015,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 22 septembre, 20 novembre et 7 décembre 2015, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée Générale de l'EPF réunie le 7 décembre 2015 a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord aux adhésions précitées.

Délibération 2016-005 : SIEG : remplacement d'un candélabre accidenté à Massagettes

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un lampadaire a été accidenté par un tiers non identifié à Massagettes. Ce matériel appartient au SIEG depuis le transfert de compétence éclairage public au SIEG approuvé par délibération en date du 11/12/2008. Le tiers responsable de ce dégât matériel n'étant pas identifié, l'assurance du SIEG ne prend pas en charge les travaux de réparation. Le SIEG propose donc à la Mairie de financer à hauteur de 50% le montant de la dépense de remplacement de ce candélabre accidenté à Massagettes.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis, de remplacement de ce candélabre accidenté, n°833860063EP du 18/12/2015 s'élevant à 2500.0€ HT qui laisserait à la charge de la commune un fonds de concours complémentaire de 1250.18€ selon le calcul suivant : $2500.00€ \times 0.50 + \text{écotaxe } 0.18€ = 1250.18€$.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- refuse de remplacer ce candélabre qui est mal placé,
- préfère que le SIEG mette ce candélabre accidenté en sécurité,
- souhaite attendre le chantier des travaux de la RD2089 à Massagettes car il y aura des modifications de la route et donc de l'éclairage public.

Questions diverses :

→ Mission locale de Clermont Communauté : auparavant la commune de Saint-Pierre-Roche cotisait 1,08€ par habitant (cotisation moins élevée pour les communes du territoire Clermont-Montagne) ; à compter du 1^{er} janvier 2016 la cotisation sera de 1,19€ par habitant comme pour les communes de l'agglomération car les services rendus sont strictement identiques.

→ Association Basket Dômes Sancy : le Maire lit le courrier de demande de subvention. Le Conseil Municipal refuse de verser une subvention.

→ Kit REDUC'eau : le Département met en place une action visant à accompagner les puydômois dans la réduction de leur consommation d'énergie et lance un programme Réduc'eau par Objectif EcoEnergie en distribuant gratuitement des kits d'économie d'eau et d'énergie à destination des particuliers. Notre commune s'engage à participer à ce programme, l'info sera donnée dans le bulletin municipal.

→ Rappel aux agents techniques de bien penser à ramasser les branches (d'élagage ou de débroussaillage) qui obstruent les buses et les fossés et gênent à l'écoulement des eaux pluviales.

→ Préparation du budget : réunion du Conseil Municipal jeudi 4 février 2016 à 20h30.

→ Information d'un devis de radar pédagogique solaire : 4700.00€ les 2 radars solaires et 9200.00€ les 4.

Le Maire
Joël FLANDIN

